



# **Les cimetières se font parcs avec des allées plus vertes**

Dossier de presse

27 avril 2021

## En présence de

- **Alexa LAURIOL**, Adjointe au Maire de Pau chargée de la trame verte et de l'écologie urbaine,

## Sommaire

- **Des cimetières plus verts à Pau (p3)**
- **Les tests de semis au cimetière urbain (p4)**
- **L'entretien des allées (p5)**
- **La gestion écologique des espaces publics (p5)**
- **Contact presse (p6)**

## Communiqué de presse de synthèse

# Des cimetières plus verts à Pau

**Les épandages d'herbicides ont été arrêtés au 1<sup>er</sup> janvier 2021. La végétation spontanée gagne progressivement les allées tandis que des tests sont en cours pour semer les mélanges de graminées les plus adaptées dès novembre.**

Ils en étaient dispensés jusque-là mais depuis un décret daté du 15 janvier 2021, **les cimetières vont devoir passer au zéro phyto d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2022**. A Pau, le virage vert est pris, à la croisée avec d'autres ambitions : celle de faire des cimetières de véritables parcs paysagers et des corridors écologiques pour la faune et la flore.

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021**, le service des espaces verts a **arrêté d'épandre des herbicides dans toutes les allées** des deux cimetières. Depuis plusieurs semaines les agents analysent comment se développe la végétation spontanée en l'absence de ces produits et laquelle se développe spontanément. Toutefois, c'est une végétalisation « choisie » qui sera semée après la Toussaint.

Dans ce but, le carré A du cimetière urbain fait office de laboratoire depuis avril 2020. Plusieurs mélanges composés de graminées, de trèfles ou de sédums sont **à l'essai** selon que l'on se situe dans une allée fréquentée, un rang peu emprunté ou des interstices entre les tombes.

Un bilan sera dressé au mois de juin avant les **semis à l'automne** dans la quasi-totalité des allées, hormis celles destinées à la circulation des véhicules. L'excédent de graviers sera enlevé pour obtenir un substrat terre-pierre, qui aura non seulement l'avantage d'être drainant mais aussi d'améliorer l'accessibilité car plus compact.

Les nouvelles allées engazonnées bénéficieront d'une **tonte tardive mais régulière**. Les nouveaux semis à croissance lente n'exigent que 5 tontes par an contre 20 à 25 sur des sites comme le boulevard des Pyrénées. Les herbes les plus hautes ne dépasseront pas 20 cm.

Ces pratiques s'intègrent dans un plan plus large de **gestion écologique des espaces publics**, comprenant non seulement la gestion différenciée mais aussi les éco-paturages, la valorisation des déchets verts, l'utilisation de semences locales... En effet, ces espaces constituent un refuge pour toute une faune utile, en particulier pour les pollinisateurs et les insectes qui régulent les parasites des plantes qui fleurissent les tombes. La démarche est complétée par la pose de **nichoirs à oiseaux et d'abris à chauve-souris**. En se faisant parc, le cimetière urbain assure non seulement la continuité des promenades mais aussi un **corridor écologique** entre les pentes de l'avenue Gaston Phoebus et le parc du château.

La protection de la biodiversité passe aussi par la lutte contre les espèces invasives. Afin de **limiter la prolifération du moustique tigre**, les usagers des cimetières sont invités à **remplir les vases et coupelles des pots de fleurs avec du sable**.

Au cimetière urbain, en phase test, **un bac à sable** est mis à disposition à l'entrée principale. Pour la sécurité de tous, les usagers doivent à venir équipés de leur propre matériel (pelle et récipient) pour amener le sable à la sépulture.

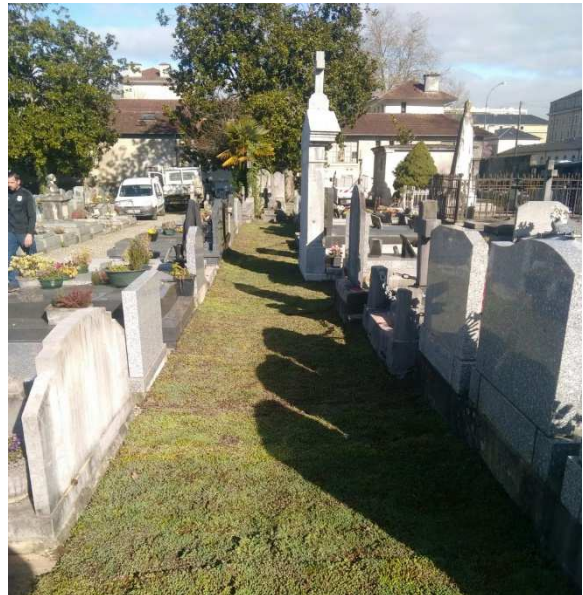
La végétalisation des allées est l'une des composantes d'un projet plus large comprenant plantations et valorisation culturelle du site.

## Les tests de semis au cimetière urbain

**Quatre mélanges sont à l'essai depuis avril 2020 dans le carré A du cimetière urbain. Les produits phytosanitaires, qui comprennent entre autres des anti-germinatifs, ont été arrêtés dans toutes les allées en janvier 2021, permettant au substrat de se refaire.**

Trois de ces mélanges comprennent dans des graminées dans des proportions variées :

- **des gazons ordinaires** qu'on retrouve dans les pelouses classiques mais qui ont l'avantage de pousser vite et d'offrir un premier tapis végétal rapidement ;
- **des fétuques rouges et ovines** : ces herbes que l'on retrouve dans nos pâturage de haute montagne sont plus lentes à s'installer mais vont progressivement prendre le relais. Elles vont coloniser tous les espaces et étouffer les gazons ordinaires tout comme la végétation spontanée qui a commencé à s'installer depuis l'arrêt des produits phytosanitaires en janvier 2021.



Par ailleurs les mélanges contiennent **du trèfle**, qui supporte le piétinement et la chaleur.

Un quatrième test concerne la culture de **sédum** dans les allées peu fréquentées et les interstices entre les tombes. Le sedum est adapté dans ces cas de figure car il n'a pas besoin d'être tondu mais supporte mal le piétinement. Il est installé sous forme de tapis précultivés.

Pour installer ces allées enherbées, le sol n'est travaillé qu'en surface pour ne pas le déstructurer. On retire l'excédent de gravillons pour n'en garder qu'une fine couche (+/- 3 cm) "terre-pierre" plus compacte pour les personnes à mobilité réduite et drainante pour le végétal. Par endroit des nattes ou des dalles alvéolées pourront venir renforcer l'installation.

# L'entretien des allées

La question de la perception des usagers est au cœur du projet. Cette dernière est moins liée à la présence de végétation spontanée qu'à la hauteur des herbes, qui doit toutefois permettre d'accueillir la biodiversité.

Actuellement, l'équipe du secteur « péri-urbain » (Foire expo / Verdun / Gramont / XIV Juillet), contrôle le développement de la végétation spontanée et des semis-test. La hauteur ne devrait pas dépasser 20cm mais certains cas de figures pourraient être traités différemment (pied de mur ou d'arbre...). Selon les zones des cimetières, les tontes auront lieu 5 à 7 fois par an pour laisser à la nature le temps de s'épanouir.

## La gestion écologique des espaces publics

**S'adapter au climat qui change, préserver la santé des habitants et la biodiversité, autant de défis qui demandent de réinventer nos méthodes. La gestion écologique traduit cette ambition dans les pratiques d'entretien des espaces publics, parcs et jardins. De la conception à la gestion des espaces, les services de la Ville de Pau utilisent la gestion écologique pour créer, entretenir et faire vivre ce patrimoine.**



L'objectif de la gestion écologique est de faire de l'espace public un lieu tourné vers les besoins des usagers, mais favorisant l'épanouissement de la biodiversité. Elle repose sur l'idée que l'on peut concilier biodiversité et entretien, en associant les méthodes de gestion propres aux espaces naturels et celles propres aux espaces publics, parcs et jardins.

### **Pourquoi avoir recourt à la gestion écologique ?**

La gestion écologique repose sur la prise en compte d'enjeux multiples et offre de nombreux avantages.

**Appliquer un mode de gestion adapté à chaque site,** intégrant les attentes des usagers, la valorisation de la biodiversité ordinaire et l'adaptation du tissu urbain au changement climatique, c'est d'abord améliorer et

garantir la qualité de vie des habitants. Derrière cette qualité de vie se trouve notre **santé** qui est majoritairement conditionnée par l'environnement dans lequel nous vivons. Mais c'est aussi **valoriser**

**l'identité des paysages communaux** et faire des espaces verts un support de pédagogie et d'expérimentation du lien Hommes - Nature.

La gestion écologique repose également sur la **préservation et la valorisation de la biodiversité**. Nous le savons, elle est en déclin, y compris dans le Béarn. Or ce déclin est une menace directe pour notre société, car nous sommes extrêmement dépendants des écosystèmes dans lesquels nous vivons, les services qu'ils nous rendent sont nombreux et irremplaçables.

Enfin la sobriété est également à la base de la gestion écologique. Cela permet **d'adapter les consommations de moyens, de matériels et de ressources** comme l'eau, au plus près des besoins réels de gestion de chaque site. Construite avec les équipes qui auront à la mettre œuvre, la gestion écologique répond donc à de nombreux impératifs techniques et économiques.

### **La gestion écologique en pratique**

- **Entretien différencié des espaces verts** : L'entretien s'adapte à l'usage et à la sensibilité écologique de chaque espace. Certains secteurs continuent d'être particulièrement entretenus et jardinés, tandis que d'autres voient la nature se développer avec plus de liberté... mais toujours avec mesure !
  - **Eco-pâturages** : chèvres et moutons ont remplacé les tondeuses dans plusieurs parcs de la Ville. Un mode d'entretien extensif qui permet à la biodiversité de se développer, offre une fertilisation naturelle des sols et permet de réduire le volume des déchets verts.
- 
- **Zéro-phyto** : Depuis 10 ans Pau a entamé un processus d'abandon progressif des pesticides dans l'entretien des voiries et espaces verts, avec la mise en place de méthodes alternatives : paillage, désherbage thermique ou mécanique, engazonnement de certaines placettes minérales...
  - **Semences locales et mellifères** : plus résistantes et issues des circuits courts, les semences locales sont privilégiées en conception d'espaces verts. Et quand c'est possible, elles sont également mellifères, participant ainsi à la préservation des pollinisateurs. Au Parc en ciel, avenue de Buros, dans les allées du cimetière urbain : les graines locales se sèment !
  - **Recyclage des déchets verts** : auparavant évacués vers les déchetteries, feuilles, branches et autres déchets verts des parcs sont aujourd'hui directement broyés ou compostés sur place, au pied des arbres notamment, pour enrichir le sol et limiter les arrosages.

## Les dispositifs proposés aux citoyens

- **Compostage et broyage** : L'Agglomération prête des broyeurs pour une durée de 24 à 72h et met gratuitement des composteurs à disposition des habitants, quel que soit le type de logement. Plus d'infos sur [www.pau.fr](http://www.pau.fr) et [www.voisinsdecompost.agglo-pau.fr](http://www.voisinsdecompost.agglo-pau.fr)
- **La Maison du Jardinier** : elle accompagne les initiatives citoyennes pour la végétalisation des rues et des quartiers à travers le « permis de jardiner » ou en animant le réseau des jardins collectifs. Plus d'infos sur [www.pau.fr](http://www.pau.fr)
- **Inventaires de la biodiversité** : le site [www.vigienature.fr](http://www.vigienature.fr) recense les inventaires participatifs pour aider les scientifiques à mieux connaître et protéger la biodiversité locale.



## Contact presse

**Ville de Pau**

Isabelle DELUGA

05 59 27 85 80 / [i.deluga@agglo-pau.fr](mailto:i.deluga@agglo-pau.fr)